

**Q6** sedo Cf. réponse précédente. Toutefois et dans la mesure où ce sont surtout les entreprises étrangères –  
sedo européennes ou internationales – qui ont a priori un intérêt à pouvoir accéder au .fr, pourquoi ne pas limiter  
sedo son ouverture aux personnes morales seulement ? On éviterait ainsi une cannibalisation de l'extension par  
sedo les particuliers étrangers.

sedo

sedo

sasi NON que des inconvénients

sasi

sasi

open-it Nous ne pensons pas qu'une ouverture des règles d'enregistrement du « .fr » favorise une

open-it meilleure identification des acteurs Internet.

open-it

open-it

mediaserv Le “.fr” reste un domaine national avec une portée nationale, un relâchement complet des  
mediaserv règles le rendrai anodin et sans substance.

mediaserv

mediaserv

mail-club Il est indispensable de faire grossir le nombre de .FR afin de garantir la pérennité  
mail-club économique des principaux prestataires français. Le marché mondial des noms de  
mail-club domaine est fortement concurrentiel et les prestataires français restent des nains à  
mail-club cette échelle.

mail-club Il existe uniquement 14 prestataires français accrédités par l'ICANN sur presque 1 000  
mail-club registrars. De plus, les plus gros prestataires français sont très éloignés des premiers de  
mail-club la classe.

mail-club D'après les statistiques de gestion de noms de domaine par prestataire (source :

mail-club <http://www.domaintools.com/internet-statistics/registrar-stats-2007.php>), le marché

mail-club est dominé par les américains GoDaddy (21 millions de noms de domaine), Enom (8

mail-club millions), Network Solutions (6,8) ou Tucows (6,1). Le premier français est Gandi

mail-club (490 000 noms de domaine) au 31<sup>ème</sup> rang ! Sur un petit marché national (un million

mail-club de .FR), le seul avenir des prestataires français est soit de grossir très rapidement (estce

mail-club trop tard ?) ou de se faire racheter par des sociétés étrangères plus solides.

mail-club L'ouverture complète du .FR (étrangers, mineurs...) avec une base whois fiable

mail-club (contact email valide pour les éventuels litiges) est une des solutions pour la survie

mail-club des registrars français.

mail-club Elle permettrait aussi au .FR de rejoindre les autres grandes extensions mondiales en

mail-club termes de dépôts (.DE, .CO.UK, .NL...).

mail-club

mail-club

isofrance Idem réponse question 5

isofrance

isofrance

inria-renat L'ouverture risque de se faire au détriment de la qualité reconnue à l'espace de nommage.

inria-renat Par ailleurs, si l'ouverture était décidée, il conviendrait que ce soit dans le cadre d'une

inria-renat politique globale de développement de l'Internet français qui aurait pour ambition de le

inria-renat rendre plus sûr et de confiance pour les utilisateurs (lutte anti-spam par exemple).

inria-renat

inria-renat

fce telecon Une politique d'enregistrement sans restriction, amènerait sans doute à une croissance

fce telecon significative des enregistrements, aurait des effets sans doute positifs au plan

fce telecon économique, et accroîtrait la visibilité de l'extension. Cette politique reviendrait

fce telecon cependant à positionner sur le long terme .fr comme un gTLD sans atout de

fce telecon signification particulière, dans un contexte d'une politique d'abondance des gTLD.

fce telecon .fr viendrait donc ajouter à la confusion des ccTLD gérés et utilisés comme des gTLD et

fce telecon perdrait sur le long terme son attractivité.

fce telecon La résolution des litiges deviendrait plus difficile en l'absence de contact localisé en

fce telecon France.

fce telecon France Télécom est défavorable à une évolution de cette nature.

fce telecom

fce telecom

France larç Nous sommes favorables à un relâchement complet des règles d'enregistrement actuellement

France larç en vigueur sur le «.fr». La pratique actuelle est négative pour le commerce international

France larç français et son image en ligne. Cette politique est qualifiée de refus d'e-immigration. Ceci

France larç n'est pas digne de la France. Ce doit être changé, ou plus sérieusement motivé et expliqué.

France larç Dans tous les cas, il paraît aussi difficile de faire autrement. Il y a manifestement violation de

France larç réciprocité avec les pays permettant de le faire aux nationaux français qui peuvent en tirer un

France larç avantage qui serait interdit aux leurs.

France large

France large

dotanco Comme indiquée dans la réponse précédente, le .FR et les autres

dotanco extensions devraient être complètement libéré.

dotanco Pour le .FR cela peut se faire conjointement à d'autres évolutions

dotanco déjà prévues, comme l'introduction des IDNs.

dotanco Pour les autres extensions, dès leur démarrage, avec une charte

dotanco minimaliste et une liste de mots réservés quasi vide voire vide,

dotanco comme détaillé aux réponses précédentes.

dotanco

dotanco

dataxy Relâcher les règles d'enregistrement du .fr et instaurer une infraction pénale nous paraissent

dataxy antinomiques et ne serviront que les intérêts des cabinets d'avocats qui se frottent d'ors et déjà les

dataxy mains à l'idée d'une multiplication des conflits sur la zone .fr

dataxy L'annonce de l'icann du 23 juin 2008 de libéraliser les extensions nous promet une recrudescence

dataxy des conflits.

dataxy

dataxy

cci-martini Non favorable.

cci-martinique

cci-martinique

cahri Je ne pense pas qu'il faille changer les règles.

cahri

cahri

apdui Relâcher les règles d'enregistrement du .fr et instaurer une infraction pénale nous paraissent

apdui antinomiques et ne serviront que les intérêts des cabinets d'avocats qui se frottent d'ors et déjà les

apdui mains à l'idée d'une multiplication des conflits sur la zone .fr

apdui L'annonce de l'icann du 23 juin 2008 de libéraliser les extensions nous promet une recrudescence

apdui des conflits

apdui

apdui

afferand Une ouverture complète permettrait de promouvoir le label France à l'étranger.

afferand

acsel Nous ne sommes pas favorables à un relâchement complet des règles

acsel d'attribution du .fr ; il est probable que cela favoriserait la croissance du nombre des

acsel enregistrements mais au détriment de la qualité de service, ce qui aurait pour effet d'en

acsel dégrader l'image. Il est préférable de maintenir un certain encadrement, ce qui favorise la

acsel confiance des professionnels dans le dispositif, ainsi que des utilisateurs à l'égard des sites

acsel en .fr.

acsel

acsel

acfc-ccip Non. L'ouverture du .fr s'est réalisée jusqu'à présent très progressivement, ce qui a permis

acfc-ccip une bonne gestion des transitions.

acfc-ccip L'objectif quantitatif du nombre de noms de domaine doit rester secondaire : mieux vaut

acfc-ccip une zone de nommage de bonne qualité, sans trop litiges.

acfc-ccip En cas d'ouverture ultérieure, il pourrait être intéressant de procéder à une étude de

acfc-ccip benchmark approfondie sur les modalités de développement des domaines géographiques  
acfc-ccip dans les pays cités, pour comprendre les raisons de leurs essors quantitatifs.

acfc-ccip

acfc-ccip

06-12 Ouverture complète du .fr, oui. Particuliers, entreprises, associations... ok. Mais il faut tout de

06-12 même garder quelques mesures actuelles, dont celle de la longue vérification de l'AFNIC. Au

06-12 niveau de l'étranger, voir « Réponse 5 ».

06-12

06-12

spt-wf Ils sont assez identiques à la réponse 5.

spt-wf

spt-wf

05-26-pp un relâchement complet ? Oh que non !

05-26-pp Il me semble nécessaire de maintenir des barrières administratives d'une certaine rigueur,

05-26-pp sous peine de voir fleurir des sites indignes d'être publiés, voire à la limite de l'illégalité.

05-26-pp La séparation des activités supposées des sites référencés en .fr et .com, par exemple,

05-26-pp permet aux internautes de s'orienter vers l'un ou l'autre, suivant ce qu'il recherche au gré

05-26-pp d'une connexion précise.

05-26-pp Une simplification/uniformisation noierait tout et entraînerait lassitude et perte de

05-26-pp confiance.

05-26-pp

05-26-pp

06-10-pp AVANTAGE :

06-10-pp Ouvrir les conditions d'accès aux enregistrements de noms de domaines « .fr » aux

06-10-pp Français de l'étranger – sans condition de résidence en France - semble être justifiée.

06-10-pp Cette communauté (plus de 2 millions d'expatriés) étant par nature plus mobile et

06-10-pp ouverte aux technologies de l'internet qu'en France. C'est le non accès à ce droit qui

06-10-pp pose problème (discrimination au titre du lieu de résidence). Le 'lien direct' avec la

06-10-pp France n'a pas à être subordonnée à une adresse de résidence en France. La question

06-10-pp est de savoir si le nom de domaine se réfère fondamentalement à une étendue

06-10-pp géographique ou à une nationalité...

06-10-pp

pp-B1431CNon car ça ferait double emploi avec le .eu et le .com.

pp-B1431CJe ne vois pas d'avantages. A quoi servirait d'accroître la notoriété si c'est pour perdre en

pp-B1431Cpertinence et en signification. Est-ce que ce n'est pas la politique de .de qui est anormale.

pp-B1431CA quoi sert de créer des domaines principaux si tous ont la même portée et n'apportent

pp-B1431Caucune discrimination.

pp-B143105-20B

pp-B143105-20B

pp-05-20 très défavorable car ne répondant pas à un besoin.

pp-05-20

pp-05-20

pp-05-05 Oui.

pp-05-05 Avantage: le « .fr » serait simplement une manière de signifier un intérêt particulier

pp-05-05 pour la France, ou la langue française, quelque soit la société ou la personne

pp-05-05 effectuant l'enregistrement.

pp-05-05

pp-05-05

pp-04-29 enregistrement à tous oui, mais uniquement français. Sinon cela

pp-04-29 placerait le .fr sur le même plan qu'un .com, sans la notoriété qui s'y rattache

pp-04-29

pp-04-29

pp06-24B Relâcher les règles d'enregistrement du .fr et instaurer une infraction pénale nous paraissent

pp06-24B antinomiques et ne servent que les intérêts des cabinets d'avocats qui se frottent d'ors et déjà

pp06-24B les mains à l'idée d'une multiplication des conflits sur la zone .fr

pp06-24B L'annonce de l'Icann du 23 juin 2008 de libéraliser les extensions nous promet une

pp06-24B recrudescence des conflits.

pp06-24B

pp06-24B

06-24-pp Si le .fr a un sens, il faut qu'il le conserve, pas qu'il le dilue.

06-24-pp

06-24-pp

06-13-pp Oui. Voir Réponse 5.

06-13-pp L'avantage: devenir international, équitable pour tous, et gagner une réputation.

06-13-pp L'inconvénient: faillir serait redoutable.

06-13-pp

06-13-pp